

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers

Séance du 5 avril 2024

en fonction
11

Convocation en date du 22 mars 2024

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Quorum : 6

Conseillers
présents : 9

Membres présents :

BLETTNER Claude	1ère adjointe	HAMM Fabienne	Conseillère municipale
BLANCHE Raymond	2 ^{ème} adjoint	STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale
MEYER Jérôme	Conseiller municipal	BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale
GIGGAND Maëlle	Conseillère municipale	MARTIN Gérôme	Conseiller municipal

Membres absents excusés :

Lisa TRILLAUD a donné procuration à Fabienne HAMM
Antoine VILLARD

Délibération N°2024-2- 1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Ponthieu Véronique comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

Délibération N°2024-2- 2

Objet : Budget primitif 2024- M57 service général

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2024.

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- *Section d'investissement* : dépenses : 620 682.50 €
recettes : 620 682.50 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

- *Section de fonctionnement* : dépenses : 758 867.23 €
recettes : 758 867.23 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

Délibération N°2024-2- 3

Objet : Budget primitif 2024 - M49 service eau

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2024.

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

- *Section d'investissement* : dépenses : 55 757.37 €
recettes : 55 757.37 €

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

Section d'exploitation : dépenses : 84 595.86 €
recettes : 84 595.86 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

Délibération N°2020-2-4

Objet : Budget primitif 2024- M57 service périscolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2024.

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- *Section d'investissement* : dépenses : 57 957.72 €
recettes : 57 957.72 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

- **Section de fonctionnement :** dépenses : 123 989.73 €
recettes : 123 989.73 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

Délibération N°2024-2-5

Objet: Fixation du taux des 3 taxes directes locales pour 2024

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2024.

Considérant qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité depuis 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2024 une hausse de 2 % sur l'ensemble des taux aux impôts directs locaux :

variation 2%	Bases 2024 prévisionnelles	Taux 2024	Produits 2024
taxe foncière	729 500,00	28,37%	206 959,15
taxe foncière non bâtie	14 500,00	96,83%	14 040,35
taxe d'habitation	103000,00	18,94%	19 508,20
			240 507,70

Délibération N°2024-2-6

Objet : Subventions communales.

Le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions suivantes pour l'exercice 2024

- 🚩 A.D.R.E.S.S. : association de développement du rail et du transport collectif des pays de Saverne et Sarrebourg : 150 €
- 🚩 APE Erckmann- Chatrian : 50 €
- 🚩 Bibliothèque de Lutzelbourg : 1.500 €
- 🚩 Association de Pêche : 500 €
- 🚩 C.C.AS Epicerie solidaire de Phalsbourg : 200 €
- 🚩 Chorale Sainte Cécile de Lutzelbourg : 100 €
- 🚩 Club de gymnastique de Lutzelbourg : 150 €
- 🚩 Club de tennis de Lutzelbourg : 200 €

- ✚ Club du 3° Age de Lutzelbourg: 250 €
- ✚ Club Vosgien Phalsbourg-Lutzelbourg : 750 €
- ✚ Conseil de fabrique : 1 000 €
- ✚ Conseil presbytéral : 1 000 €
- ✚ Coopérative scolaire : 1.500 €
- ✚ La Petite Scène : 750 €
- ✚ Les Joyeux Châtelains : 250 €
- ✚ Lutz Events : 1 000 € dont 500 € pour le trail
- ✚ Lutz Interassociation : 500 €
- ✚ SPA Sarrebourg : 300 €
- ✚ Syndicat des Apiculteurs de Lutzelbourg : 250 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ces propositions, les virements seront faits à réception des bilans financiers.

Délibération N°2024-2-7

Objet : Prix de l'eau potable et de la location de compteur.

Le Maire fait part au conseil municipal du tarif de la redevance de la pollution domestique à compter du 1^{er} janvier 2024 qui sera de 0.350 € par m3.

Au vue des importantes charges de fonctionnement, (entretien et désinfection du réservoir d'eau potable, remplacement de branchements sur le réseau à hauteur de 4 000 € par branchement....) après délibération le conseil à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de revient de l'eau à 1.30 €.

Le prix total (redevance inclus) du m3 sera de 1.65 €.

Le prix de la location du compteur sera de 8.00 € par semestre.

La présente délibération sera applicable lors de la prochaine facturation.

A 9 voix pour et 1 contre, le conseil donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2024-2-8

Objet : Bail commercial

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de bail commercial lié à l'exploitation du restaurant « Eselbahn » avec Monsieur et Madame Weber Philippe et Cindy.

Le montant annuel du loyer est de 16 600 € indexé sur l'indice de révision des loyers commerciaux.

Une clause réévaluant le loyer annuel à 21 200 € au bout de 2 ans est également prévue.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord sur cette proposition et autorise le Maire à signer le bail.

Délibération N°2024-2-9Objet : Tarification 2024 droits de place.

- Food truck : 15 € par passage
- Bornes du port de plaisance : 2 € pour 2 heures d'électricité ou ¼ d'heure d'eau
- Amarrage :

Période	bateau de -10 mètres	bateau de + 10 mètres
Nuitée	10 euros	15 euros
Semaine	25 euros	35 euros
Quinzaine	40 euros	50 euros
Mois	80 euros	100 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ces propositions.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation et a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente des biens suivants :

- 22 rue du canal appartenant aux consorts Freund cadastré section 1 parcelles 115
- 23 rue du canal appartenant à Mme Zimmermann Annette cadastré section 3 parcelle 2
- 21 rue Ackermann appartenant aux consorts Wetta cadastré section 2 parcelle 181

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 5 avril 2024.

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.
Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-863 du 22 juillet 1982*

Le Maire, Grégoire PERRY

La secrétaire de séance, Véronique PONTHEU

